



||| Gestion de placements **Manuvie**

Investissement durable

Secteur forestier 2022

Toutes les données du présent rapport sont à jour au 31 décembre 2022,
à moins d'indication contraire. Rapport publié en septembre 2023.



Qui nous sommes

À propos de Gestion de placements Manuvie

Gestion de placements Manuvie est la marque du secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde de la Société Financière Manuvie (Manuvie). Notre mission est de rendre les décisions plus simples et d'aider les gens à vivre mieux en donnant aux épargnants les moyens de bâtir un avenir meilleur. Au service de plus de 17 millions de particuliers, d'institutions et de participants à des régimes de retraite, nous croyons que notre portée mondiale, nos activités complémentaires et la force de notre société mère nous permettent d'aider les épargnants à tirer parti des tendances mondiales émergentes. Nous offrons aux clients l'accès à des solutions d'investissement publiques et privées couvrant les actions, les titres à revenu fixe, les actifs multiples, les placements non traditionnels et le développement durable, comme le capital naturel, pour les aider à prendre des décisions financières éclairées et à atteindre leurs objectifs de placement. Les produits ne sont pas tous offerts dans tous les pays. Pour de plus amples renseignements, consultez le site manulifeim.com/us/fr.

Nos activités liées au capital naturel

Fondées en 1985 avec leur siège social à Boston, les activités liées à l'agriculture et aux terrains forestiers de Gestion de placements Manuvie ont pour vocation de créer de la valeur grâce à la gestion durable de placements en ressources naturelles. Avec un actif géré de plus de 15,2 milliards de dollars, nous sommes le plus important gestionnaire de placements en capital naturel au monde¹ et sommes déterminés à investir de façon durable dans l'ensemble de notre portefeuille mondial d'actifs forestiers et agricoles.

Nos placements dans le secteur forestier

À fin 2022, notre portefeuille de placements en terrains forestiers d'une valeur de 11,1 milliards de dollars s'étendait sur 5,4 millions d'acres aux États-Unis, au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Chili et au Brésil. Cent pour cent de notre portefeuille est certifié durable selon les normes de certification forestière de tiers indépendants². Forts de nos pratiques forestières durables, nous gérons et protégeons activement les terrains forestiers de nos clients de manière à maintenir et à améliorer leur valeur économique, sociale et environnementale. Nous fournissons une gamme complète de services de gestion forestière sur le terrain par l'intermédiaire de notre personnel forestier, qui est expert en gestion forestière durable et qui sait personnaliser les activités de gestion en fonction des objectifs de placement de chaque client et des caractéristiques uniques de chaque propriété.

¹ Recherche d'IPE au 5 février 2023. Classement fondé sur l'actif géré total en capital naturel, qui comprend l'actif géré en foresterie, en agriculture et en terrains forestiers ou en terres agricoles. Les cabinets ont été priés de fournir l'actif géré et les dates varient du 31 décembre 2021 au 31 décembre 2022. Actifs exprimés en dollars américains.

² Au 31 décembre 2022, 100 % de nos forêts étaient certifiées par la Sustainable Forestry Initiative® (SFI®) (3,2 millions d'acres aux États-Unis et au Canada) ou le Forest Stewardship Council® (FSC®) (2,2 millions d'acres en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Brésil et au Chili). Les données présentées sont les plus récentes. Certaines propriétés ont la double certification.

Message de Tom Sarno

À mon sens et pour nos activités forestières, les grands thèmes de 2022 sont les suivants : Le bois, un bon choix. Le carbone, un élément complexe. La durabilité indemne après ses remises en cause. Et il est temps de tenir parole sur la décarbonation.

Le bois, un bon choix. Nous disons souvent que la durabilité en matière d'actifs réels ne dépend pas seulement de la manière dont on gère les placements, mais aussi de ce que les placements produisent. Je suis donc très enthousiaste à l'idée que les marchés financiers apprécient désormais les forêts en tant que placements en capital naturel, puisque, comme il est toujours utile de le rappeler, le bois – ce matériau de construction à faibles émissions de carbone, renouvelable et recyclable, qui bloque le carbone hors de l'atmosphère – est un bon choix. De plus, aux États-Unis et dans de nombreuses autres économies de l'OCDE, la construction de logements reste largement insuffisante tandis que l'usage du bois massif est en plein essor dans les secteurs de la construction commerciale et industrielle.

Le carbone, un élément complexe. Tandis que la demande d'arbres pour la production de bois augmente, nous constatons une demande croissante pour un autre service offert par les arbres : la séquestration du carbone. Ainsi, alors que la valeur actuelle des terrains forestiers semble indiquer que l'investissement traditionnel dans les terrains forestiers est aussi (voire plus) compétitif qu'il ne l'a jamais été en près de 40 ans, l'univers des placements en forêts ne cesse de s'étendre. Après avoir vendu plus de 6 millions de crédits carbone, développé cinq projets carbone qui sont en cours ou en attente et lancé notre stratégie climatique pour le secteur forestier en 2022, nous nous intéressons désormais à de nouveaux types d'occasions (notamment le boisement) ainsi qu'à de nouvelles régions qui, selon nous, ne feront que gagner en importance dans la nouvelle économie du carbone.

La durabilité indemne après ses remises en cause. Lorsque le marché s'enthousiasme (comme c'est le cas pour les placements environnementaux, sociaux et de gouvernance – ESG), il y a de l'effervescence; là où il y a de l'effervescence, il y a des faux pas; là où il y a des faux pas, il y a des remises en cause. Face aux critiques entourant l'intégrité de certaines normes de réduction des émissions de carbone, aux allégations de crédits excessifs, au rétropédalage sur l'étiquetage des produits ESG en 2022 et au niveau de polarisation politique, le développement du mouvement dit « anti-ESG » n'est pas surprenant. Dans ce contexte, il est important de ne pas rester superficiel et d'examiner la manière dont les placements sont gérés, quelle que soit la terminologie utilisée.

Nous tenons compte des facteurs ESG, non pas pour notre plaisir (ou celui de nos investisseurs), mais parce qu'il est de notre devoir fiduciaire de prendre en compte tous les facteurs susceptibles d'avoir une incidence financière sur le rendement de vos placements. La recherche académique et l'expérience acquise suffisent amplement à déterminer les facteurs ESG qui répondent à cette exigence et nous sommes fermement convaincus qu'à long terme, l'investissement durable sortira indemne de ses remises en cause.

Décarbonation. Il est temps de tenir parole. S'il est une chose que l'investissement durable ne peut ignorer, c'est la nécessité impérieuse de décarboner. Le changement climatique présente des menaces et des occasions pour de nombreux types d'investissements et les placements en terrains forestiers ne font pas exception. Toutefois, dans la mesure où nous pouvons réduire notre contribution au changement climatique, nous, et tous les autres, devrions y gagner. Les risques inhérents à la pollution en général, et aux émissions en particulier, ont longtemps été sous-évalués et le fait de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour réduire nos émissions réduit également notre vulnérabilité vis-à-vis des réglementations susceptibles de les évaluer de manière plus précise.

Comme toujours, nous vous remercions de votre confiance et de votre engagement à nos côtés sur la voie du développement durable. Cette voie n'est pas sans heurts, mais nous sommes enthousiastes quant au chemin à parcourir et nous espérons que vous l'êtes aussi. Restez à l'écoute : nous nous ferons un plaisir de vous communiquer des renseignements plus précis sur nos engagements en faveur du climat et de la nature.

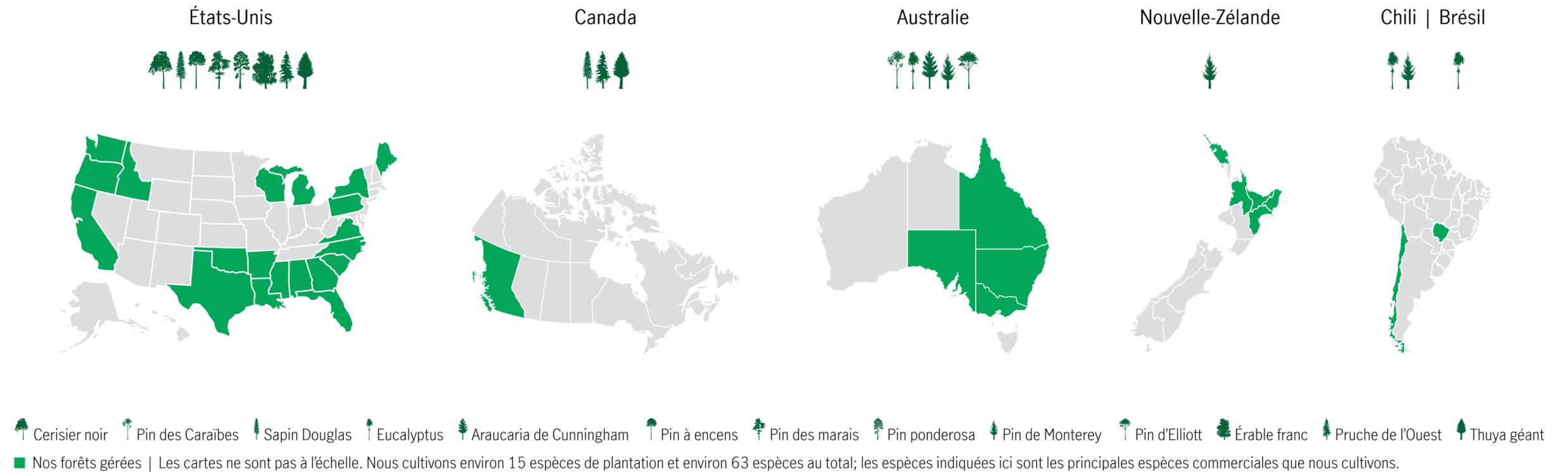


Tom Sarno

Chef mondial, Placements dans le secteur forestier

Notre approche

Nous gérons des forêts dans les principales régions du monde où il y a des investissements institutionnels dans des terrains forestiers exploitables



Catégorie	États-Unis	Canada	Australie	Nouvelle-Zélande	Chili	Brésil	Total
Actif géré (M\$ US)	6 118 \$	57 \$	2 323 \$	2 181 \$	310 \$	80 \$	11 069 \$
Acres (milliers)	3 151	49	1 362	522	180	138	5 402

Source : Gestion de placements Manuvie, 2022.



Notre philosophie de placement fondamentale

Une bonne gérance favorise des activités viables. La réussite financière de nos clients dépend directement de la santé de nos forêts et notre équipe de gestion forestière mondiale intégrée verticalement, des gestionnaires de portefeuille aux forestiers professionnels, nous permet de façonner et d'exécuter des stratégies de gestion d'actifs à long terme qui favorisent la santé et la résilience des forêts, lesquelles sont indispensables à la génération de rendements financiers. De notre processus de placement à notre gestion des propriétés, le développement durable, qui consiste à gérer les actifs aujourd'hui de manière à ce qu'ils puissent continuer à générer des bénéfices à l'avenir, est un élément fondamental de notre philosophie d'investissement.

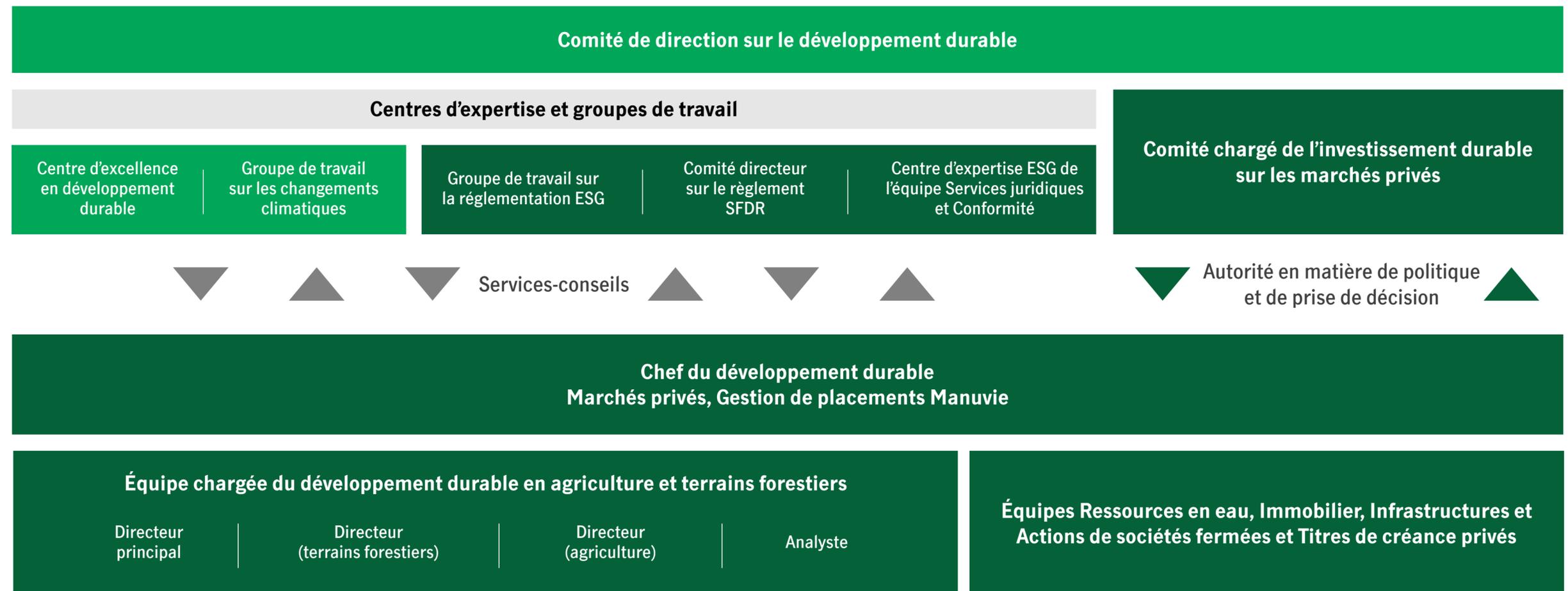
Notre gouvernance en matière de développement durable

Même les meilleures stratégies de développement durable reposent parfois sur des bases fragiles, sans bonne gouvernance. C'est pourquoi notre gouvernance du développement durable est à la fois volontaire et généralisée. Notre structure de gouvernance repose sur trois principes clés :

- 1 Intégration verticale dans les branches d'activité de l'entreprise**
Intégration de l'équipe ou des équipes Développement durable avec d'autres branches d'activité pertinentes, notamment les services juridiques et réglementaires, le marketing et la communication, la gestion des risques et notre équipe chargée des opérations
- 2 Expertise thématique**
Diffusion de l'expertise thématique des spécialistes du développement durable dans nos unités administratives afin d'éclairer les décisions en la matière à l'échelle de la société
- 3 Ressources globales**
Exploitation des ressources de l'équipe Développement durable, Monde de Manuvie pour assurer la cohérence de notre stratégie de développement durable et en faciliter la mise en œuvre opérationnelle

Notre gouvernance en matière de développement durable

■ Manuvie ■ Gestion de placements Manuvie



Au plus haut niveau, le conseil de direction sur le développement durable de Manuvie, qui comprend des membres de la haute direction de la société, dont le chef mondial, Développement durable, prend des décisions qui ont des répercussions sur les divisions Assurance et Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde de Manuvie à l'échelle mondiale. Le conseil est éclairé par les travaux des groupes de travail et des centres d'expertise, dont les efforts de collaboration interfonctionnelle sont axés sur le partage des connaissances et des stratégies sur les thèmes liés au développement durable, tels que le changement climatique, les réglementations ESG ou la prise en compte du Règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité (SFDR). Le conseil d'administration peut être amené à prendre des responsabilités supplémentaires en matière de stratégie et de contrôle dans le cadre de la gouvernance du développement durable des différentes entités d'investissement en terrains forestiers.



Dans la gestion mondiale de patrimoine et d'actifs, les branches marchés publics et marchés privés disposent chacune d'un comité d'investissement durable avec des membres de la haute direction disposant d'un pouvoir d'orientation et de décision dans leurs domaines d'activité respectifs. Les équipes Développement durable des lignes métier, dirigées collectivement par un chef du développement durable, conseillent les comités et élaborent des stratégies de développement durable qu'elles mettent en œuvre pour chaque catégorie d'actifs. Dans la branche Marchés privés, il existe des équipes Développement durable pour les divisions Agriculture et terrains forestiers, Immobilier et Infrastructures ainsi qu'Actions de sociétés fermées et Titres de créances privés.

Dans nos activités de placements en agriculture et terrains forestiers, les principales décisions en matière de développement durable liées à la politique et aux engagements de l'ensemble de l'entreprise sont prises par le comité chargé de l'investissement durable sur les marchés privés, sous la direction du chef de l'investissement durable sur les marchés privés et avec le soutien de l'équipe chargée du développement durable en agriculture et terrains forestiers (au sein de notre activité Agriculture, une équipe distincte de spécialistes de l'eau entretient des rapports étroits avec l'équipe chargée du développement durable). Les décisions relatives au développement durable qui ont une incidence sur des secteurs spécifiques de l'entreprise sont prises en collaboration avec les équipes chargées de cette responsabilité au sein des instances décisionnelles (par exemple, les comités de placement ou les groupes de travail en planification stratégique). L'équipe Développement durable fournit des outils de diligence raisonnable à l'équipe Acquisitions de terrains forestiers, qui les utilise pour préparer des notes d'investissement. Celles-ci sont ensuite soumises au vote des comités de placement en terrains forestiers et en ressources naturelles. Ces comités, à leur tour, peuvent également solliciter l'équipe Développement durable, s'ils le souhaitent, pour obtenir des compléments de renseignements. Une fois les propriétés intégrées au portefeuille, l'équipe Développement durable travaille aux côtés des gestionnaires de portefeuille et de l'équipe chargée des opérations dans le secteur forestier afin d'assurer des rendements qui soient en phase avec nos engagements.

Processus de placement



Le développement durable dans notre processus de placement

Le développement durable commence là où commence notre démarche, c'est-à-dire lors de l'évaluation des nouvelles occasions de placement. Depuis 2021, nous utilisons une trousse d'outils de durabilité dans notre processus de placement. Fondée sur des questions, celle-ci a été co-développée en interne par nos équipes de développement durable, des acquisitions et de l'exploitation, pour l'identification, l'évaluation et la notation des composantes ESG de chaque transaction envisagée.

Cette trousse d'outils permet de mettre en évidence les risques et les occasions, mais surtout de quantifier les risques au moyen d'indicateurs tricolores pour l'évaluation du risque inhérent, du potentiel d'atténuation des risques et du risque résiduel. Ces résultats sont regroupés, dans un second temps, pour obtenir une note de durabilité globale des actifs, destinée à être utilisée dans la sélection des risques. La trousse d'outils complétée accompagne chaque dossier présenté au comité de placement dans les ressources naturelles afin de s'assurer que les décisions prennent explicitement en compte les risques et les occasions pertinents liés au développement durable.

Jumelée à notre [politique zéro déforestation](#), à nos principes en matière de carbone et à notre trousse d'outils carbone, cette approche permet de garantir que nous prenons systématiquement en compte tous les facteurs de durabilité importants connus (voir l'encadré ci-contre) dans notre processus de placement.

Considérations en matière d'investissement durable

Climat

- Incidence des changements climatiques
- Émissions
- Déforestation
- Séquestration du CO₂



Nature

- Terres écosensibles
- Aires protégées
- Biodiversité
- Espèces menacées et en voie de disparition
- Banque de compensation écologique
- Quantité et qualité de l'eau



Personnes

- Santé et sécurité
- Formation et perfectionnement
- Pratiques de travail
- Droits de la personne
- Relations avec la collectivité
- Peuples autochtones
- Création d'emplois
- Recherche, stages



À titre indicatif seulement.

Le développement durable dans notre gestion des actifs

Le développement durable fait partie intégrante de nos contrôles préalables, mais ne s'y limite pas. En effet, sa prise en compte se prolonge dans notre activité de gestion d'actifs où, à la fin de l'année 2022, 100 % de nos forêts étaient certifiées par la Sustainable Forestry Initiative (SFI) ou le Forest Stewardship Council (FSC)¹ tandis que certaines de nos forêts en Australie et en Nouvelle-Zélande bénéficiaient de la double accréditation du FSC et du Programme for the Endorsement of Forest Certification (PEFC). Nous gérons nos forêts selon les modalités de ces programmes rigoureux – qui constituent essentiellement des normes ESG pour la gestion forestière – bien avant que le concept d'investissement durable ou fondé sur les facteurs ESG ne devienne courant.

Face à la multiplication des normes et règlements ESG ces dernières années et notamment avec la mise en place de la taxonomie de la finance durable et du règlement SFDR de l'Union européenne, la certification forestière ne cesse de confirmer sa pertinence. Qu'il s'agisse de nos trois thèmes de développement durable (climat, nature et personnes), des trois thèmes ESG (environnement, social et gouvernance) ou des principales incidences négatives (PAI) du règlement SFDR, nous sommes convaincus que la certification forestière est un mécanisme complet permettant de prouver de manière crédible le caractère durable de la gestion des actifs, mais surtout, de fournir à nos parties prenantes une garantie indépendante de la durabilité de nos activités.

Les lignes directrices des programmes SFI et FSC sont présentées dans le panneau de droite et la page suivante illustre la manière dont celles-ci s'alignent sur les objectifs de développement durable des Nations unies, les principales incidences négatives du Règlement SFDR et les thèmes de durabilité plus généraux du marché (notamment l'environnement, le social et la gouvernance), mais aussi sur notre propre stratégie de développement durable (notamment le climat, la nature et les personnes).

¹ Au 31 décembre 2022, 100 % de nos forêts étaient certifiées par la Sustainable Forestry Initiative® (SFI®) (3,2 millions d'acres aux États-Unis et au Canada) ou le Forest Stewardship Council® (FSC®) (2,2 millions d'acres en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Brésil et au Chili). Les données présentées sont les plus récentes.

Certification

Principes de la SFI

- 1 Foresterie durable
- 2 Santé et productivité de la forêt
- 3 Protection des ressources hydriques
- 4 Protection de la biodiversité
- 5 Qualité visuelle et loisir
- 6 Protection des sites d'intérêt particulier
- 7 Respect des lois
- 8 Recherche
- 9 Formation et éducation
- 10 Implication communautaire, responsabilité sociale et respect des droits des Autochtones
- 11 Transparence
- 12 Amélioration continue
- 13 Approvisionnement en fibre responsable



Principes de la FSC

- 1 Respect des lois
- 2 Droits des travailleurs et conditions de travail
- 3 Droits des populations autochtones
- 4 Relations avec les communautés
- 5 Bénéfices générés par la forêt
- 6 Valeurs et impacts environnementaux
- 7 Planification de la gestion
- 8 Suivi et évaluation
- 9 Hautes valeurs de conservation
- 10 Mise en œuvre des activités de gestion



Tableau de concordance des principes de certification et des thèmes de durabilité avec les PAI du règlement SFDR

■ Thèmes GPM ■ Thèmes ESG

	Climat	Nature	Personnes	Personnes
	Environnement	Environnement	Social	Gouvernance
Principes de la certification SFI	SFI 1 – Foresterie durable	SFI 2 – Santé et productivité de la forêt	SFI 5 – Qualité visuelle et loisir	SFI 7 – Respect des lois
		SFI 3 – Protection des ressources hydriques	SFI 8 – Recherche	SFI 11 – Transparence
		SFI 4 – Protection de la biodiversité	SFI 9 – Formation et éducation	SFI 12 – Amélioration continue
		SFI 6 – Protection des sites exceptionnels	SFI 10 – Implication communautaire, responsabilité sociale et respect des droits des Autochtones	SFI 13 – Approvisionnement en fibre responsable
Principes de la certification FSC		FSC 5 – Bénéfices générés par la forêt	FSC 2 – Droits des travailleurs et conditions de travail	FSC 1 – Respect des lois
		FSC 6 – Valeurs et impacts environnementaux	FSC 3 – Droits des populations autochtones	FSC 8 – Suivi et évaluation
		FSC 9 – Hautes valeurs de conservation	FSC 4 – Relations avec les communautés	FSC 10 – Mise en œuvre des activités de gestion
			FSC 7 – Planification de la gestion	
PAI applicables du règlement SFDR (Numéro de table.PAI)	1.1 – Émissions de gaz à effet de serre (GES)	1.7 – Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles sur le plan de la biodiversité	3.2 – Taux d'accidents	1.16 – Pays bénéficiaires des placements visés par des atteintes sociales
		2.8 – Exposition à des régions au stress hydrique élevé		2.11 – Placements dans des sociétés sans pratiques de gestion durable des terres
		2.15 – Déforestation		
ODD des Nations Unies	SDG 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	SDG 6 – Eau propre et assainissement	SDG 11 – Villes et communautés durables	SDG 16 – Paix, justice et institutions efficaces
		SDG 15 – Vie terrestre	SDG 12 – Consommation et production responsables	

Climat

Notre approche en matière de climat

Nous prenons les changements climatiques au sérieux, car ces derniers présentent des risques considérables (mais aussi des occasions) pour nos placements dans le secteur forestier. Notre objectif est d'atténuer les risques dans la mesure de nos capacités, de nous adapter aux risques qui ne peuvent être pleinement atténués et de saisir le plus grand nombre possible d'occasions.

Risques – Plus concrètement, parmi les facteurs de risque liés au climat, on peut citer les ouragans, les inondations, les feux de forêt, les sécheresses et l'exposition aux parasites et aux maladies. Une forêt bien gérée est une forêt plus résistante. C'est pourquoi l'attention portée par nos forestiers au maintien et à l'amélioration de la santé des forêts est essentielle pour se protéger contre les pertes liées à ces risques, dont la fréquence et l'ampleur devraient augmenter avec l'intensification des changements climatiques. Depuis que nous avons commencé à comptabiliser les pertes financières liées aux incendies, aux tempêtes, aux parasites, aux maladies ainsi qu'à d'autres facteurs en 1991, nos pertes annuelles moyennes à long terme imputables à ces risques s'élèvent à environ 11 points de base par an.

Occasions – D'un point de vue positif, le changement climatique offre également des occasions de placement intéressantes dans le secteur forestier qui est désormais reconnu comme étant une solution naturelle au dérèglement climatique dans la mesure où les forêts éliminent naturellement le CO₂ de l'atmosphère. Outre la séquestration du carbone, les forêts fournissent également d'autres services écosystémiques. Elles sont un habitat pour la faune et la flore, ont des effets de refroidissement local et contribuent à l'atténuation des inondations. Certains de ces services peuvent être monétisés (sous la forme de crédits carbone ou de paiements pour d'autres services écosystémiques), tandis que d'autres ne peuvent pas l'être (ou n'ont pu l'être jusqu'à présent). Tous, en revanche, sont bénéfiques pour la société et pour l'environnement. Nous gérons nos placements en terrains forestiers de manière à concrétiser ces occasions dans la mesure du possible et de notre devoir fiduciaire.

Analyse de scénarios – Enfin, nous reconnaissons que malgré ces risques et ces occasions bien connus, les répercussions réelles des changements climatiques sont loin d'être certaines. C'est pourquoi nous faisons de notre mieux pour planifier plusieurs futurs possibles grâce à l'analyse de scénarios climatiques. En 2022, nous avons acquis un outil qui nous permettra d'effectuer des analyses de scénarios pour l'ensemble de notre portefeuille mondial, que nous espérons compléter et mettre à jour au fil du temps.

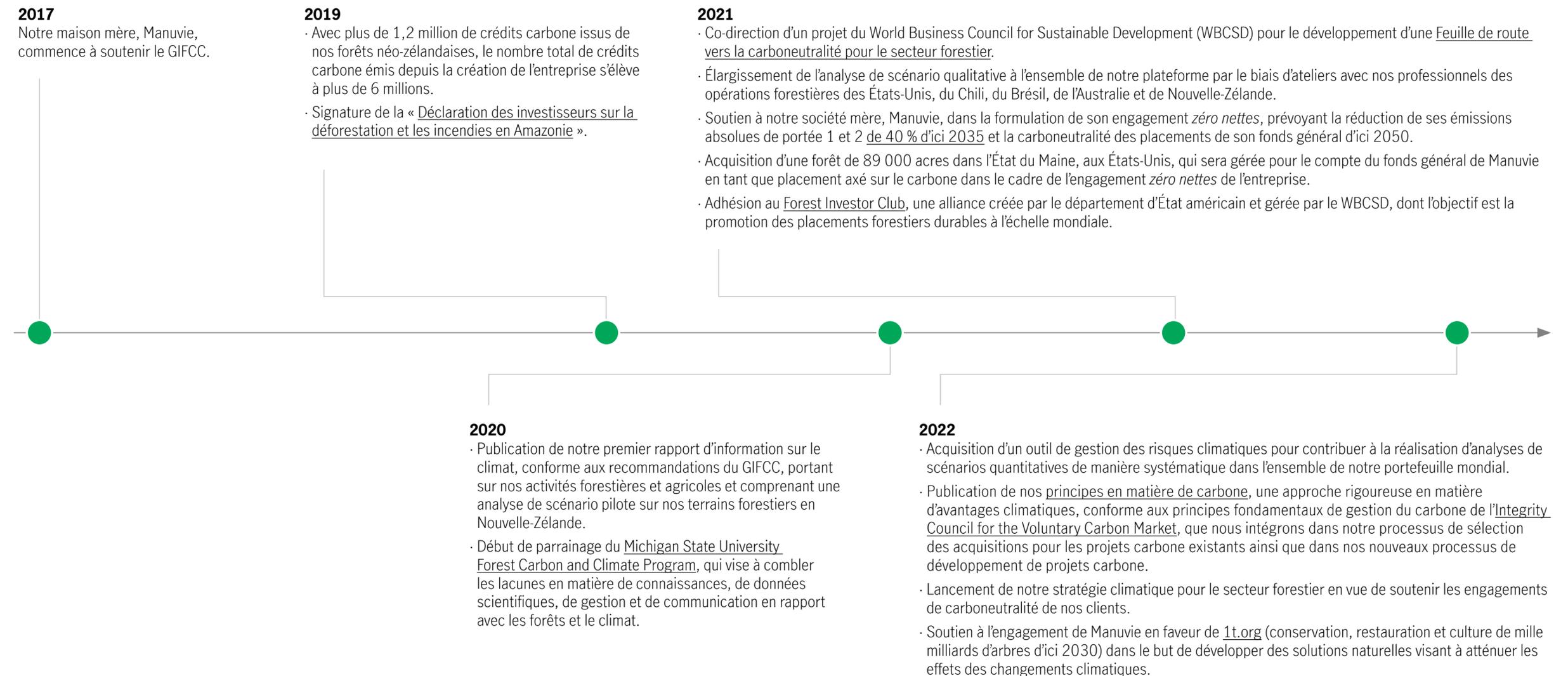
Importance d'une gestion forestière active pour l'adaptation au climat

Si un climat changeant peut influencer la santé des forêts, un forestier expérimenté peut aussi le faire, et il existe des stratégies pour favoriser l'établissement d'un environnement propice à la croissance d'arbres sains et résilients. Notre approche sylvicole s'adapte aux risques – et aux occasions – actuels et futurs liés au climat.

Nous participons à huit programmes de recherche coopérative universitaire liés à l'amélioration des arbres forestiers, à la productivité forestière, à la santé des forêts, ainsi qu'à la croissance et au rendement des forêts, et ces programmes alimentent nos pratiques de gestion en mettant à contribution les données scientifiques récentes. Cela nous permet d'adapter notre sélection d'espèces et notre approche en matière de gestion à chaque propriété afin de fournir des forêts saines, offrant le plus haut degré d'adaptation et de résilience. Cela nous permet également de tirer parti de certains aspects positifs des changements climatiques étant donné qu'il est prouvé que les forêts peuvent bénéficier de niveaux de CO₂ plus élevés (fertilisation au carbone) et de saisons de croissance plus longues.

Notre réponse aux changements climatiques au fil du temps

Nous avons toujours géré nos forêts en nous adaptant à un environnement changeant, mais ces dernières années, nous nous sommes concentrés de manière toujours plus explicite sur les mesures à prendre pour faire face aux changements climatiques. Défenseurs du [Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques](#) (GIFCC) depuis 2017, nous avons, depuis lors, considérablement intensifié nos efforts internes et nos partenariats externes pour nous concentrer sur l'atténuation des changements climatiques et sur l'adaptation à ceux-ci.



Manuvie a établi des cibles conformément à la méthode qui s'applique aux institutions financières, décrite par la SBTi, en association avec les méthodes du Partnership for Carbon Accounting Financials, pour la comptabilisation des émissions.



Étude de cas – Lancement de notre stratégie climatique pour le secteur forestier

En tant que classe d'actifs, les terrains forestiers offrent aux investisseurs la possibilité de réaliser des placements qui contribuent aux objectifs de durabilité, qui permettent l'obtention de résultats positifs pour l'environnement et les communautés locales et qui participent à la recherche de solutions pour quelques-uns des plus grands défis auxquels le monde est confronté sur le long terme, parmi lesquels le changement climatique et la perte de milieux naturels. Nous avons ainsi lancé notre stratégie climatique pour le secteur forestier, qui permet aux investisseurs de promouvoir des mesures d'atténuation des changements climatiques grâce à des forêts gérées de manière durable et dans lesquelles la séquestration de carbone prime sur la production de bois d'œuvre. Cette stratégie a pour objectif d'investir dans un portefeuille mondial diversifié d'actifs forestiers gérés de manière durable, présentant un fort potentiel de séquestration du carbone et une valeur de conservation élevée aux États-Unis, au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande et dans certains pays d'Europe et d'Amérique du Sud. Parmi les principaux objectifs de la stratégie figurent la séquestration du carbone, la protection à long terme des habitats fragiles, des répercussions environnementales et sociales supplémentaires par le biais d'activités non liées au bois d'œuvre et la génération de rendements intéressants corrigés du risque pour les investisseurs.

La stratégie vise, en particulier :

- La génération d'un flux durable de crédits carbone de grande intégrité, en plus de la mise en œuvre de plans de gestion durable des forêts;
- La recherche de ventes avec des servitudes de conservation;
- La réalisation, en priorité, de placements dans des terrains attenants;
- La mise en œuvre d'une gestion forestière durable et l'offre de services à valeur ajoutée qui favorisent les bénéfices écologiques et sociaux;
- Le maintien d'objectifs à long terme en matière de climat et de répercussions lors de la cession d'actifs.

Une des caractéristiques fondamentales qui distingue notre stratégie climatique – et notre philosophie de placement – est l'importance que nous accordons à l'intégrité. C'est pourquoi la stratégie climatique pour le secteur forestier s'aligne également sur le Protocole des GES, le guide de référence de l'Alliance internationale pour la réduction et la compensation des émissions de carbone, les Principes d'Oxford pour la compensation des émissions de carbone pour atteindre la carboneutralité et sur nos principes internes qui sont en phase avec les Principes de base en matière de carbone de l'Integrity Council for the Voluntary Carbon Market.

Paramètres

Nous fournissons une série complète de paramètres pour illustrer les répercussions de notre portefeuille de terrains forestiers sur le climat, dont les émissions, ou encore la séquestration du carbone. Dans un souci de transparence, nous détaillons également les différentes composantes des émissions et de la séquestration. Nous proposons aussi des paramètres relatifs à nos activités de plantation d'arbres et de récolte ainsi que des paramètres relatifs à l'utilisation finale des produits forestiers que nous avons récoltés.

Paramètre	2022	2021	NIIM
Stock total de carbone forestier sur pied (t. éq. CO ₂)	638 506 302	615 204 003	S.O.
Émissions de GES de portée 1 (t éq. CO ₂) ¹	49 233	80 035	0I4112
dont : émissions liées aux incendies gérés (t. d'éq. CO ₂)	37 489	52 318	0I4112
dont : émissions liées à la fertilisation (N ₂ O) (t. d'éq. CO ₂)	8 642	24 838	0I4112
dont : émissions liées à la combustion de carburant	3 102	2 879	0I4112
Émissions de GES de portée 2 (t. d'éq. CO ₂) ¹	0	0	0I9604
Émissions de GES de portée 3 (t. d'éq. CO ₂) ¹	482 445	195 330	PD9427
Variation du stock biogénique (t. d'éq. CO ₂ ; positif = séquestration, négatif = émissions) ²	-1 339 974	3 179 520	PI9878
Carbone stocké dans les produits forestiers récoltés (t. d'éq. CO ₂) ³	2 557 633	2 979 656	PI9878
Séquestration nette (t. d'éq. CO ₂ ; positif = séquestration, négatif = émissions) ⁴	686 164	5 883 811	PI9878
Séquestration moyenne sur 5 ans (t. d'éq. CO ₂ ; positif = séquestration, négatif = émissions) ⁵	1 791 934	2 747 187	PI9878
Pourcentage de la superficie productive nette ⁶	82,3 %	82,9 %	S.O.
Pourcentage de la superficie productive nette récoltée	2,8 %	2,9 %	PI3468
Pourcentage de la superficie productive nette plantée	2,7 %	2,6 %	S.O.
Pourcentage de la récolte consistant en du bois massif	63,4 %	59,2 %	PD8494
Pourcentage de la récolte consistant en des fibres	35,6 %	40,7 %	PD8494
Pourcentage de la récolte consistant en de la biomasse	1,1 %	0,0 %	PD8494
Nombre d'arbres plantés en 37 ans	1 304 430 265	1 253 935 422	S.O.

Source : Gestion de placements Manuvie, 2022. Les numéros d'identification d'intermédiaire mondial (NIIM) font référence aux codes des paramètres [IRIS+](#) du Global Impact Investing Network.

1 Portée 1 : Selon le Protocole des GES, les émissions de portée 1 sont toutes les émissions directes de GES, c'est-à-dire « les émissions provenant de sources que l'entité déclarante possède ou contrôle ». Portée 2 : Selon le Protocole des GES, les émissions de portée 2 sont « des émissions indirectes de GES provenant de la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetée ». Portée 3 : Selon le Protocole des GES, les émissions de portée 3 sont « les autres émissions indirectes, comme l'extraction et la production de combustibles et de matières premières achetés, les activités liées au transport dans des véhicules que l'entité déclarante ne possède ni ne contrôle, les activités liées à l'électricité (par ex. les pertes liées aux transports et à la distribution) non couvertes par la portée 2, les activités externalisées, l'élimination des déchets, etc. ». **2** Variation nette des stocks de carbone forestier au cours de l'année civile 2022. Les valeurs positives indiquent que la forêt a davantage progressé qu'elle n'a été récoltée (séquestration nette); les valeurs négatives indiquent que la forêt a davantage été récoltée qu'elle n'a progressé (émission nette). **3** Quantité de carbone que l'on suppose stockée, 100 ans après, dans les produits forestiers récoltés (arbres récoltés au cours de l'année civile 2022). Ce paramètre correspond au stockage à long terme et se calcule à l'aide de facteurs de conversion spécifiques au marché (géographie/espèces). Il s'agit ici d'une fraction de la variation du stock biogénique. En effet, seule une partie du carbone transféré du réservoir de carbone forestier à celui des produits forestiers se retrouve dans les produits forestiers à plus longue durée de vie. **4** Variation du stock biogénique, augmenté du carbone stocké dans les produits forestiers récoltés et diminué des émissions de portée 1, 2 et 3. **5** Séquestration nette moyenne par an au cours des cinq dernières années. **6** Fraction de la surface forestière gérée en vue de la production commerciale de produits forestiers. Parmi les surfaces qui ne sont pas exploitées à des fins de production commerciale de produits forestiers figurent des surfaces à haute valeur pour la conservation, des forêts subnaturelles, des surfaces de protection, des servitudes de conservation, des habitats d'espèces menacées ou en voie de disparition ou encore des zones revêtant une importance historique ou culturelle.

Cibles

Le tableau ci-dessous présente nos objectifs climatiques et les progrès accomplis par rapport à ceux-ci au fil du temps. Nous avons respecté nos engagements pour 2021 et atteint les objectifs que nous nous étions fixés, mais notre travail ne fait que commencer. Nos objectifs climatiques à moyen terme, décrits dans l'engagement de Manuvie pour le projet [1t.org](https://www.1t.org), sont conçus pour nous aider à franchir les prochaines étapes vers la réalisation de nos ambitions climatiques.

Objectif à court terme (fixé en 2021)	Progrès réalisés en 2022	État (fin de 2022)
Lancement de la stratégie de décarbonation	Nous avons commencé à cartographier les leviers de décarbonation à notre disposition et à mettre à l'essai de nouvelles technologies conçues pour réduire les émissions. Nous entendons poursuivre sur cette voie en 2023 dans le but de réduire considérablement les émissions de notre portefeuille d'actifs forestiers dès que possible.	En cours
Lancement d'une stratégie climatique pour le secteur forestier axée sur la séquestration du carbone	Nous avons fait l'acquisition, pour le compte du fonds général de Manuvie, d'un bloc contigu de 89 000 acres de terres forestières dans le Maine, avec un mélange diversifié d'espèces de conifères et de feuillus nordiques régénérés naturellement. Nous avons lancé notre stratégie climatique pour le secteur forestier, axée principalement sur la séquestration du carbone et la production de crédits carbone de grande intégrité et visant à proposer des placements axés sur le carbone aux investisseurs et aux entreprises soucieux de parvenir à la carboneutralité.	Fin du processus
Partenariats pour un engagement en faveur de la carboneutralité	Nous avons établi des partenariats avec les cinq sociétés de placement en terrains forestiers d'Australie et de Nouvelle-Zélande de Manuvie pour soutenir leurs engagements en faveur de la carboneutralité pris en 2021 au nom de leurs investisseurs.	Fin du processus
	Les sociétés de placement en terrains forestiers de Manuvie en Australie et en Nouvelle-Zélande ont rédigé des rapports sur le climat, conformes aux recommandations du GIFCC. Dans ces rapports elles proposent une analyse de toutes les modifications à apporter à la gestion forestière pour atteindre leurs engagements en faveur de la carboneutralité.	En cours
Objectifs à moyen terme (2023 à 2027)	Actions à l'appui de ces objectifs	
Solutions fondées sur la nature	Forts de l'engagement actuel de 100 millions de dollars américains de Manuvie, nous continuerons d'élargir notre gamme de placements en solutions climatiques fondées sur la nature au cours des cinq prochaines années.	
Réalisation des objectifs climatiques des investisseurs	Élargissement de la gamme de placements forestiers axés sur le carbone de Gestion de placements Manuvie en proposant des produits novateurs qui répondent aux objectifs climatiques des investisseurs.	
Séquestration du carbone	Augmentation de notre capacité de séquestration du CO ₂ dans les forêts que nous gérons, conformément aux principes en matière de carbone de Gestion de placements Manuvie et aux principales normes de certification en matière de développement durable, dont la SFI, le FSC et le PEFC.	
Partenariats et envergure	<ul style="list-style-type: none"> • Créer des occasions et des incitations financières supplémentaires visant la conservation, la restauration et le boisement ou le reboisement (par des véhicules de placement à financement mixte, par exemple). • Appuyer le développement du marché du bois provenant d'exploitations durables dans la construction de bâtiments. • Continuer le développement de normes de haute qualité pour les crédits carbone forestiers. • Accélérer l'élaboration de stratégies d'investissements durables pour les entreprises intéressées par des solutions naturelles qui favorisent l'atteinte de leurs objectifs en matière de changements climatiques. • Établir des partenariats en vue de piloter de nouveaux programmes et de nouvelles technologies et promouvoir des solutions fondées sur la nature qui visent la lutte aux changements climatiques. 	

Nature

Notre approche en matière de nature

La nature fait partie de notre métier. Les forêts que nous gérons sont des écosystèmes, et c'est notre travail de les garder en bonne santé et productives à long terme. Notre objectif est de gérer nos forêts de manière à ce qu'elles contribuent à la construction d'un avenir durable pour tous. Selon naturepositive.org, la notion d'avenir durable implique de mettre fin à la perte de milieux naturels à l'échelle de la planète et d'inverser la tendance, avec les objectifs suivants :

- À compter de 2020, plus de perte nette de milieux naturels, telle que mesurée en termes de « santé, d'abondance, de diversité et de résilience des espèces, des populations et des écosystèmes »;
- À compter de 2030, la nature est « sur la voie du rétablissement », l'activité humaine lui étant bénéfique et ne la détériorant pas;
- À compter de 2050, la nature est entièrement rétablie, avec « des écosystèmes prospères et des solutions fondées sur la nature qui soutiennent les générations futures et la diversité de la vie, et qui jouent un rôle essentiel dans la lutte contre les changements climatiques ».

Dans la pratique, il peut être difficile de déterminer ce que cela signifie, étant donné la multitude de cadres et d'initiatives qui ont vu le jour pour inciter les entreprises à agir pour la protection de la nature. C'est pourquoi, en collaboration avec Delphi Group, nous avons rédigé « [L'écosystème respectueux de la nature](#) », un guide pratique de ces initiatives.

Principaux concepts naturels

La nature c'est, tout simplement, le monde naturel. Elle comprend à la fois l'univers abiotique (terre, sol, eau, air) et l'univers biotique. Ce dernier est composé d'écosystèmes, d'espèces et de gènes, que nous appelons collectivement la biodiversité.

La biodiversité correspond à la diversité de la vie sur Terre, généralement une mesure de la diversité génétique, des espèces et des écosystèmes.

Le capital naturel fait référence à la nature en tant que patrimoine doté de capacités productives contribuant à la création de valeur pour la société. Tous les éléments vivants (nos forêts, l'eau douce, les terres agricoles, les zones côtières, les océans) sont des actifs de capital naturel dans la mesure où ils fournissent des services indispensables à la vie. La biodiversité est une caractéristique des actifs de capital naturel sains et sous-tend la capacité de la nature à générer des flux de services écosystémiques.

La comptabilisation du capital naturel vise à quantifier (par le biais de méthodes traditionnelles d'information financière) la mesure dans laquelle une société contribue ou non aux actifs de capital naturel sous sa gestion, ainsi que la mesure dans laquelle ces contributions peuvent avoir une incidence positive ou négative à la fois sur le propriétaire de l'actif et sur la société en général.



L'an dernier, en tant que membres du WBCSD, nous avons codirigé avec d'autres entreprises du secteur un projet visant à élaborer une Feuille de route respectueuse de la nature dans le secteur forestier, qui précise comment ce secteur peut contribuer à un avenir respectueux de la nature. Bien que de nombreuses manières de procéder soient envisageables, l'action en faveur de la nature est essentiellement ancrée dans le respect de la hiérarchie des mesures d'atténuation.

Respecter la nature : actions à entreprendre dans le secteur forestier

⊗ Éviter

Éviter la déforestation et éviter de convertir les zones présentant une grande valeur pour la biodiversité en forêts soumises à une gestion intensive

⊖ Réduire

- Réduire la consommation d'eau, les déchets et la pollution dans les pépinières et les forêts
- Préserver la diversité des forêts lors du reboisement après la récolte
- Réduire les besoins en terrains en optimisant l'utilisation des sols
- Protéger les plans d'eau, ainsi que les zones présentant une grande valeur pour la biodiversité et le carbone
- Réduire les émissions de carbone et les incidences sur la biodiversité liées aux récoltes
- Réduire les incidences liées aux changements climatiques et aux espèces envahissantes
- Réduire le braconnage et l'exploitation forestière illégale

⊕ Restaurer/régénérer

- Réintroduire des espèces d'arbres locales ou en voie de disparition adaptées aux conditions climatiques
- Augmenter le carbone dans les sols et les forêts
- Restaurer les zones présentant une grande valeur en termes de biodiversité et de carbone
- Rétablir la connectivité entre les habitats

Respecter la nature : hiérarchisation des mesures d'atténuation

Principe	Définition	L'approche que nous envisageons
Éviter	Éviter les incidences sur la nature	<ul style="list-style-type: none"> • Respect de notre politique en matière de déforestation • Protection des terres sensibles en appliquant notre programme de terres écosensibles
Réduire	Lorsqu'il est impossible d'éviter les incidences, les réduire au minimum	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des forêts à valeur de conservation élevée pour leur intérêt écologique • Élaboration de plans de gestion des espèces afin de réduire au minimum l'incidence sur les espèces menacées et en voie de disparition et de préserver leur habitat
Restaurer	Restaurer les écosystèmes touchés dans l'état où ils se trouvaient avant l'incidence	Préservation et restauration des habitats (voir les études de cas)
Régénérer	Permettre à ces écosystèmes de se régénérer	Préservation et restauration des habitats (voir les études de cas)
Transformer	Contribuer à des changements systémiques	Surveillance de la biodiversité par l'ADN environnemental (ADNe)

Notre démarche peut être amenée à varier en fonction des caractéristiques de chaque propriété.

Respecter la nature : comptabilisation du capital naturel

Un des outils qui nous semble particulièrement utile pour mesurer les progrès accomplis pour interrompre la perte de milieux naturels et inverser la tendance ainsi que pour éclairer les décisions permettant d'atteindre ces objectifs est la comptabilisation du capital naturel. Celle-ci constitue d'ailleurs une composante essentielle de notre approche évolutive de la nature.

En 2022, nous avons travaillé avec un cabinet-conseil mondial de premier plan en économie environnementale pour mettre à l'essai une approche de comptabilisation du capital naturel pour nos investissements forestiers. L'approche consiste à établir un registre des actifs de capital naturel et à procéder à une évaluation de l'importance relative, suivie d'une évaluation des actifs et passifs de capital naturel à l'aide d'une combinaison de données internes et de recherches accessibles au public.

Elle aboutit à un bilan et à un état des résultats du capital naturel, qui permettent de tirer des conclusions quantitatives quant à la mesure dans laquelle une société contribue ou non aux actifs de capital naturel sous sa gestion, ainsi qu'à la mesure dans laquelle ces contributions peuvent avoir une incidence positive ou négative à la fois sur le propriétaire de l'actif et sur la société en général.

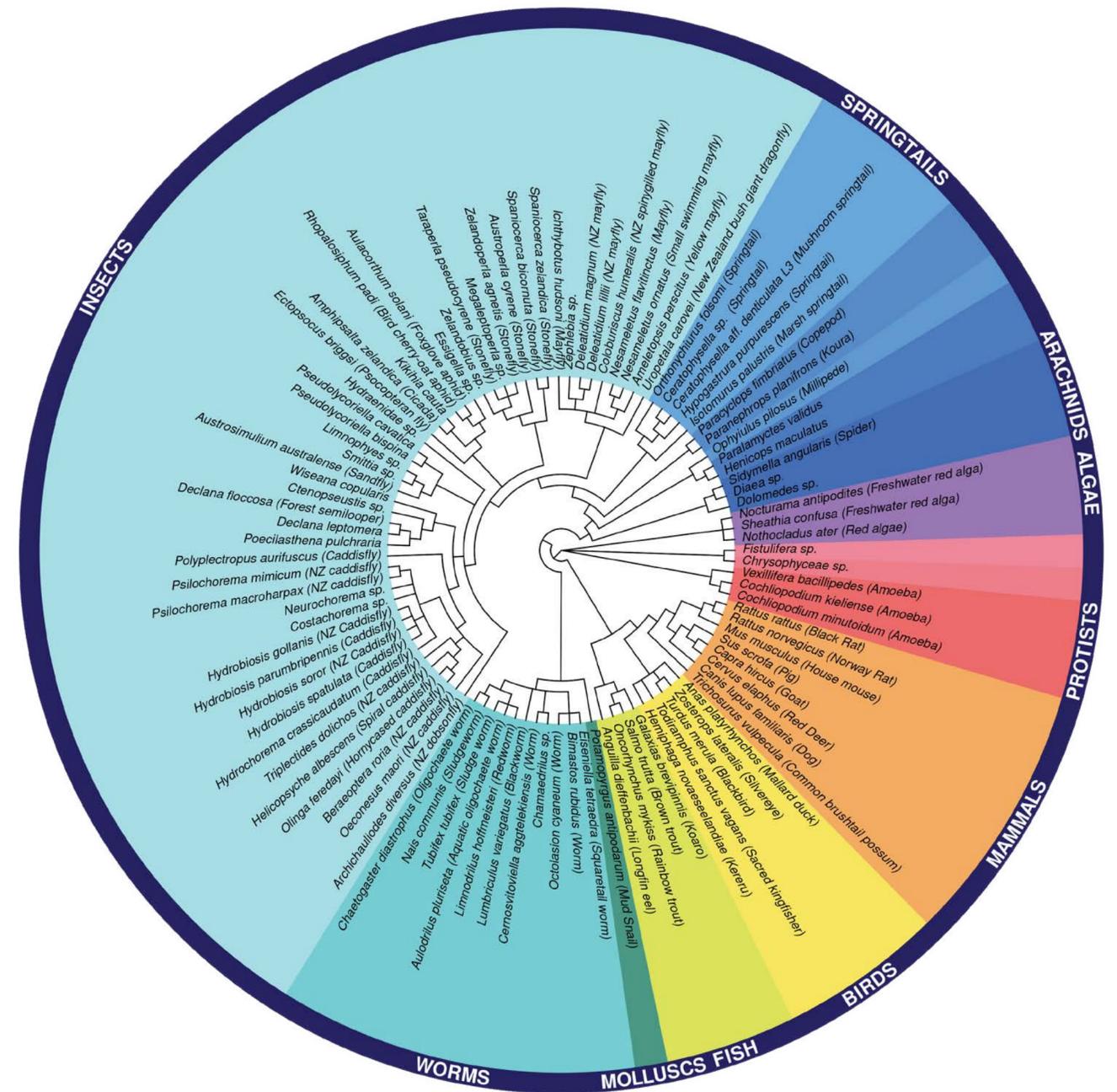
Nous avons analysé deux propriétés pilotes en 2022 et nous prévoyons d'étendre cette approche à l'ensemble de notre portefeuille de placements forestiers et agricoles en 2023 et au-delà.

Étude de cas – Échantillonnage d'ADNe dans les forêts de Nouvelle-Zélande

Nos exploitants forestiers en Nouvelle-Zélande utilisent un nouvel outil appelé ADN environnemental (ADNe) pour nous aider à mieux comprendre la biodiversité de nos forêts. L'échantillonnage d'ADNe est simple, non invasif et rapide. Cette méthode fait appel à des échantillons d'eau, passés au travers d'un filtre pour recueillir la matière cellulaire excrétée par les organismes présents à proximité du site d'échantillonnage. La matière cellulaire peut être reconnue au moyen d'une analyse en laboratoire afin d'établir une liste des espèces présentes. Les tests ADNe peuvent détecter des milliers d'organismes à partir de moins d'un litre d'eau.

Gestion forestière Manuvie, Nouvelle-Zélande ne fait que commencer à explorer la façon dont l'ADNe peut renseigner ses activités d'intendance et d'exploitation. Pour l'heure, cette technologie est utilisée pour confirmer la présence d'espèces menacées et pour mieux connaître la biodiversité dans les forêts.

Le graphique ci-contre, intitulé « Roue de la vie », illustre la diversité des espèces détectées grâce à l'échantillonnage d'ADNe à trois endroits situés le long de cours d'eau dans la forêt de Waituhi. La roue de la vie fournit un instantané de l'écosystème dans et autour du cours d'eau au moment où les échantillons ont été prélevés. La présence d'espèces témoins comme la koura (écrevisse d'eau douce), les éphémères, les perles et les mannes indique que ces sites sont en bonne santé. Au fil du temps, avec la multiplication des échantillonnages, il sera possible de dresser un tableau plus précis de la santé à long terme du cours d'eau et des espèces vivant à l'intérieur ou à proximité de celui-ci.



Source de l'image : [Wilderlab](#).



Étude de cas – Protection des loutres sauvages au Chili

L'une de nos principales responsabilités dans la gestion de nos forêts en vue d'un avenir durable est la protection des espèces menacées et de leurs habitats.

La loutre du Chili, appelée huillín en espagnol, vit dans les rivières, les hauts-fonds et les lacs. L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) classe la loutre du Chili dans la catégorie des espèces menacées et les inscrit à l'annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS). Ces dernières années, la répartition géographique de la loutre du Chili a considérablement diminué en raison de la disparition de son habitat.

Gestion de placements Manuvie Forestal y Agrícola SpA (MFA (CL)) gère les propriétés San Fernando et Los Boldos dans les bassins des rivières Toltén et Quele, où sont présentes les loutres du Chili. Ces propriétés sont proches de la limite septentrionale des zones habitées par les loutres du Chili.

Dans ces propriétés, MFA (CL) a défini des zones forestières à valeur de conservation élevée afin de protéger l'habitat naturel des loutres. Dans ces zones, elle a mis en place un programme de surveillance dans le but de préserver leur statut, d'observer la population existante et de définir un plan de travail pour la conservation des loutres du Chili et de leur habitat. D'après les derniers contrôles, les loutres sont présentes dans toutes les propriétés surveillées, ce dont attestent des empreintes de pas, des excréments et des enregistrements vidéo. Cette situation perdure depuis les premières observations en 2013.

Avant ce travail, l'UICN avait prédit que la perte d'habitat entraînerait l'extinction des loutres du Chili dans la zone surveillée. Ceci a pu être évité, car MFA (CL) et d'autres entreprises forestières ont inclus la loutre du Chili dans leurs programmes de conservation et ont activement protégé les zones riveraines par la restauration des cours d'eau prioritaires. Ces mesures ont permis d'enrayer la perte d'habitat et de garantir que la loutre du Chili demeure dans la zone septentrionale de son territoire.

Paramètres

Mesurer les contributions à la nature constitue un défi et nous travaillons activement à la mise au point de comptes de capital naturel pour nos forêts qui permettront de mieux comprendre ces contributions. Toutefois, les mesures suivantes reflètent déjà l'ampleur des efforts que nous déployons pour avoir une influence positive sur la nature.

Paramètre	2022	2021	NIIM
Nombre d'espèces d'arbres cultivées (plantation total) ¹	15 63	15 63	PD9009
Forêts dont la gestion durable a été certifiée par un tiers ²	100 %	100 %	PI1679
Forêts dotées d'un plan de gestion forestière	100 %	100 %	0I2622
Forêts dont la biodiversité a été évaluée	100 %	100 %	0D0660
Forêts avec une désignation de conservation ³	20,9 %	20 %	PD9009
Acres conservés en 37 ans dans le cadre du programme des terres écosensibles ⁴	479 000	479 000	PD9009
Nombre de kilomètres de cours d'eau protégés par des PGE	19 200	20 500	0D4108

Source : Gestion de placements Manuvie, 2022. Les numéros d'identification d'intermédiaire mondial (NIIM) font référence aux codes des paramètres [IRIS+](#) du Global Impact Investing Network. PGE = pratique de gestion exemplaire.

1 Le total englobe 48 espèces qui se régénèrent naturellement. **2** À la fin de l'année 2022, 100 % de nos forêts étaient certifiées par la SFI ou le FSC et certaines de nos forêts en Australie et en Nouvelle-Zélande bénéficient d'une double certification FSC et PEFC. Pour obtenir la certification, les forêts doivent disposer de plans de gestion tenant compte de la biodiversité. **3** Les forêts désignées comme « forêts de conservation » comprennent des terres portant l'une ou plusieurs des désignations suivantes : forêt ancienne, écosystème forestier de valeur exceptionnelle pour la conservation, forêt à haute valeur pour la conservation, servitudes de conservation, zones dont la gestion est restreinte en raison de la présence d'espèces menacées et en voie de disparition, zones de culture ou d'importance historique et zones tampons telles que les zones de gestion des cours d'eau et les zones de gestion riveraine. Tout changement d'une année à l'autre peut être influencé par l'acquisition ou la disposition d'actifs en plus des nouvelles désignations de conservation sur l'assise territoriale existante. **4** Compte tenu de leurs attributs, les terres sensibles peuvent être exploitées pour des fins autres que la production de bois. Les terres écosensibles sont définies comme des terres offrant un habitat essentiel aux espèces fragiles ou en voie de disparition ou comme des terres très pittoresques, hautement historiques, ou à valeur culturelle ou récréative élevée. Nous nous efforçons de travailler en étroite collaboration avec les organismes publics et les groupes environnementaux afin de conclure des transactions et des initiatives de conservation qui protégeront ces terres. Les acquisitions de terrains à des fins de préservation sont effectuées pour le compte de clients conformément aux dispositions de leur mandat d'investissement et dans le but de générer un rendement global ajusté au risque de leurs actifs. La protection peut comprendre le transfert des terres en propriété publique ou en propriété collective ou l'imposition de restrictions permanentes sur la façon de les gérer, par exemple au moyen d'une entente de conservation.

Cibles

Il est difficile d'établir des cibles en matière de protection de la nature parce que cela nécessite de bonnes données de référence et la capacité de mesurer des facteurs tels que la biodiversité, qui ont toujours été difficiles à quantifier. C'est pourquoi nos cibles actuelles dans ce domaine sont axées sur les processus et visent à définir les protocoles de mesure nécessaires au suivi de l'état actuel et des progrès réalisés.

Nos cibles pour la nature

En tant que signataires de la [Finance for Biodiversity Pledge](#), nous nous sommes engagés à atteindre les cinq objectifs ci-dessous d'ici 2024 au plus tard.

Cibles pour la nature (définies en 2021)	Progrès réalisés en 2022	État (fin de 2022)
Collaborer et partager les connaissances sur les méthodologies d'évaluation, les paramètres, les objectifs et les approches de financement	En 2022, nous avons lancé notre « Écosystème respectueux de la nature », un guide pratique des principales initiatives axées sur la protection et la restauration de la nature.	Fin du processus
Collaborer avec les sociétés et intégrer des critères de biodiversité dans nos politiques ESG	L'intégration de la biodiversité dans nos politiques ESG est directement liée à nos placements d'actifs réels. Nous avons des politiques en matière de biodiversité et de déforestation, et nous intégrons de multiples considérations liées à la biodiversité à la fois dans le contrôle préalable des placements et dans la gestion d'actifs.	Fin du processus
Évaluer l'incidence de nos placements sur la biodiversité et cerner les facteurs de son appauvrissement	Nous mettons en place un système de comptes de capital naturel dans l'ensemble de nos activités mondiales afin de saisir, de quantifier et éventuellement de monétiser la relation entre nos activités et la nature, ce qui nous permettra de suivre l'incidence de nos activités forestières sur la biodiversité, la terre et l'eau.	En cours
Fixer et divulguer des cibles fondées sur la science pour augmenter les effets positifs et réduire les effets négatifs sur la biodiversité	Nous participons à de nombreux groupes de travail externes axés sur l'application des nouvelles directives du Groupe de travail sur l'information financière relative à la nature et des Science Based Targets for Nature et nous nous appuyerons sur ces travaux pour éclairer notre processus de définition des cibles pour la nature.	En cours
Rapports publics annuels sur les contributions positives et négatives importantes de nos placements aux objectifs mondiaux en matière de biodiversité	Nous rendons compte publiquement des progrès accomplis dans nos rapports annuels sur l'investissement durable et dans les renseignements réglementaires privés destinés aux investisseurs individuels, le cas échéant.	Fin du processus

En tant que signataires, nous avons fait nôtres ces engagements, qui sont tirés mot pour mot du texte original, et nous les adapterons au besoin. Par exemple, étant donné que les placements que nous gérons sont des actifs réels plutôt que des entreprises, « l'engagement auprès d'entreprises » pourrait devenir « l'engagement auprès de partenaires de la chaîne de valeur », ce qui renvoie aux entrepreneurs ou aux acheteurs de nos produits.



Personnes

Notre approche des personnes et des collectivités

Nous accordons une grande importance à nos gens, à nos employés et à nos entrepreneurs. Nous veillons à offrir non seulement des environnements de travail sains et sécuritaires, mais aussi les outils, la formation et le soutien dont ils ont besoin pour s'épanouir. Nous nous engageons également à soutenir et à renforcer les communautés locales et autochtones au sein desquelles nous exerçons nos activités, en offrant des possibilités d'emploi en milieu rural, l'utilisation de nos terrains par le public et un soutien aux causes locales, comme l'illustre la description détaillée suivante de notre approche des différentes questions.

Priorité à la sécurité – La chose la plus importante que nous puissions faire chaque jour sur le lieu de travail est de veiller à ce que nos employés rentrent chez eux en toute sécurité. Nous avons une culture rigoureuse de la sécurité et nos résultats à cet égard sont régulièrement supérieurs aux normes de référence du secteur forestier.

Emploi rural – Outre nos quelque 700 employés d'exploitations forestières dans le monde, environ 4 300 contractants travaillent dans nos propriétés forestières à travers le monde. Dans certaines petites collectivités rurales, l'envergure de nos activités peut faire de nous un contributeur clé à l'activité économique locale. Nous préférons acheter localement et maintenons une liste de fournisseurs privilégiés. Bon nombre de nos forestiers participent également à des initiatives de formation à la sylviculture, comme le projet [Apprendre par les arbres](#).

Diversité, équité et inclusion – En 2021, nous avons créé un conseil sur la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) dans les marchés privés afin d'élaborer une stratégie de DEI pour toutes les catégories d'actifs privés. Le conseil est composé de représentants de toutes les catégories d'actifs privés et de toutes nos principales régions. Il comprend quatre volets : pratiques exemplaires et occasions en matière de DEI; formation et initiatives; communications; et données et paramètres. Dans le cadre de cette activité, nous cherchons à créer une culture plus inclusive, à mieux mobiliser chaque employé et à offrir des possibilités d'avancement indépendamment de la race, de l'origine ethnique, de l'âge, du sexe, de l'orientation sexuelle, des croyances religieuses, des capacités, du statut économique et d'autres aspects de la diversité.



Accès à des fins récréatives – Nous autorisons l'accès public à la quasi-totalité de nos propriétés forestières mondiales (sauf, pour des raisons de sécurité, pendant les opérations de gestion forestière active). Le public a ainsi la possibilité de chasser, de pêcher, mais aussi de faire de la randonnée, du vélo de montagne, ou du camping, etc. Nous accordons des permis de chasse à près de 100 groupes distincts. Nous maintenons aussi un programme de protection des sites spéciaux pour protéger les zones de nos propriétés qui sont uniques sur le plan culturel, historique ou géologique.

Communautés autochtones – Nous reconnaissons officiellement les droits des peuples autochtones et employons de nombreux descendants des Premières Nations en tant qu'entrepreneurs dans le cadre de nos activités. Rien qu'en Amérique du Nord, plus de la moitié des propriétés forestières que nous gérons se trouvent à moins de 15 km d'une propriété foncière tribale ou des Premières Nations reconnue par le gouvernement fédéral, et une propriété sur six croise le territoire de telles propriétés. Dans certains cas, les communautés autochtones passent un contrat avec nous pour que nous gérons la forêt en leur nom.

Droits de la personne – Nous adhérons à la [Déclaration mondiale de Manuvie sur les droits de la personne](#) en nous efforçant de faire respecter les droits de la personne et en affirmant les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies ainsi que les lois nationales cherchant à éradiquer l'esclavage moderne. Nous étendons également ces priorités à nos relations contractuelles. Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils :

- se conforment aux règlements, aux codes et aux lois applicables contre l'esclavagisme et la traite de personnes;
- mettent en place des procédures de contrôle préalable pour leurs sous-traitants, leurs fournisseurs et les autres participants de la chaîne d'approvisionnement, et ce, afin de s'assurer de l'absence d'esclavagisme et de traite de personnes;
- respectent la dignité et les droits de tous travailleurs; ils doivent être résolus à soutenir les pratiques justes en matière d'emploi et en relations de travail;
- protègent contre le harcèlement, l'abus, la discrimination et la violence au travail.



Étude de cas – Prix de la sécurité incendie dans l'État de Victoria

Plus de 200 employés et contractants de Hancock Victorian Plantations (HVP), Hancock Queensland Plantations (HQP) et Manulife Forest Management New Zealand (MFM NZ), qui ont participé à la lutte contre les feux de brousse en 2019/2020, ont été décorés de la Médaille nationale d'urgence par le gouvernement australien. Cette médaille est décernée à ceux qui, par leur action, ont protégé des vies, des biens ou des intérêts qui n'étaient pas les leurs.

HVP a été fortement touchée par les incendies et la société, son personnel et ses contractants ont contribué de manière importante au dispositif d'intervention d'urgence. Pour la seule société HVP, 193 membres du personnel et contractants ont reçu la Médaille nationale d'urgence, décernée lors d'une série de quatre cérémonies en mars 2023. Les feux de brousse de la saison 2019/2020 ont sévi pendant 98 jours et plus de 1,5 million d'hectares ont été brûlés par plus de 3 500 incendies. Une fois les feux éteints, l'effort déployé par HVP pour lutter contre les incendies représentait 54 jours et 29 000 heures. Au cours de la journée la plus intense, HVP a mobilisé 117 personnes, 25 engins et 38 opérateurs et assistants pour lutter contre les incendies. Au terme de la lutte, HVP avait perdu 5 890 hectares de plantations, mais en avait sauvé bien davantage.

L'équipe HVP, avec le soutien de HQP et de MFM NZ, a également participé à la protection des personnes et des biens des communautés voisines, notamment de celles de Cudgewa, Whorouly et Buffalo River. L'équipe a coopéré avec les services d'urgence et les collectivités locales, faisant tout ce qui était en son pouvoir pour protéger les vies et les biens. Chacun est intervenu à sa manière tout au long des incendies, que ce soit en première ligne, au sein des équipes de gestion des incidents ou dans les aires de rassemblement. Durant la cérémonie de remise des prix, les médaillés ont été salués par la direction des Services de protection incendie de l'État, les administrateurs d'HVP et les membres de l'équipe de direction, qui ont fait l'éloge des médaillés pour leur engagement envers la communauté et pour leur courage.

Paramètres

Le tableau ci-dessous présente notre situation et les progrès réalisés au fil du temps en ce qui concerne les principales mesures de nos contributions à nos personnes et à nos collectivités.

Paramètre	2022	2021	NIIM
Nombre d'employés (forêts) ¹	699	721	S.O.
Nombre d'employés (total) ²	947	972	018869
Nombre (estimatif) d'entrepreneurs ³	4 283	4 542	S.O.
Pourcentage de femmes	29 %	31 %	012444
Pourcentage de personnes autochtones, noires et de couleur ⁴	14 %	6 %	013236
Pourcentage de femmes à des postes de direction ⁵	15 %	18 %	011571
Pourcentage de personnes autochtones, noires et de couleur à des postes de direction ⁵	11 %	14 %	013862
Nombre de nouveaux employés ⁶	57	50	015479
Taux d'attrition ⁷	18 %	12 %	011638
Taux de fréquence des blessures entraînant une perte de temps ⁸	4,4	2,9	013757
Pourcentage d'employés ayant répondu au sondage sur la mobilisation ⁷	89 %	96 %	S.O.
Centile des résultats du sondage sur la mobilisation des employés ⁷	60	57	S.O.
Contributions aux organismes sans but lucratif ⁹	585 000 \$	649 000 \$	FP3774
Terres avec accès public (en acres) ¹⁰	4 963 322	5 365 021	PD9009

Source : Gestion de placements Manuvie, 2022.

1 Comprend 93 (2021) et 119 (2022) employés ayant des responsabilités liées aux exploitations agricoles et forestières. Les employés de HVP et HQP sont inclus. **2** Comprend 251 (2021) et 248 (2022) employés d'exploitations agricoles seulement. Les employés de HVP et HQP sont inclus. **3** Employés contractuels d'exploitations forestières seulement (équivalents temps plein et non des individus). **4** Comprend le personnel nord-américain tel qu'il a été volontairement déclaré dans Workday seulement. **5** La direction comprend tout le personnel chargé des exploitations agricoles et forestières au niveau de directeur ou à un niveau supérieur (y compris VPA, VP). **6** Comprend 9 (2021) employés ayant des responsabilités liées aux exploitations agricoles et forestières. **7** Résultat combiné du sondage Gallup 2022 sur la mobilisation des employés en ce qui a trait à l'agriculture et aux terrains forestiers. **8** Incidents par million d'heures; exploitations forestières seulement. **9** Résultat combiné pour les exploitations forestières et agricoles; ne comprend pas les activités forestières en Australie ou les activités en Amérique du Sud. **10** Accès de tout type, y compris avec permis, par concession récréative exclusive ou ouvert au public sans restriction.

Nos progrès en matière de diversité, équité et inclusion

Nous nous engageons à créer une culture d'entreprise où tout le monde s'épanouit. Notre approche holistique de la DEI nécessite l'intégration d'initiatives en la matière dans toutes les facettes de notre activité – de la sensibilisation à l'éducation en passant par les sondages sur la mobilisation des employés. Nous utilisons la puissance des données pour suivre nos progrès en matière de diversité, équité et inclusion et l'efficacité de nos programmes. Nous décrivons ci-dessous les cibles que nous nous sommes fixées pour atteindre nos objectifs.

Cibles pour les personnes (définies en 2021)	État (fin de 2022)
Mobilisation des employés	
Atteindre un indice de mobilisation des employés parmi les meilleurs	60 %
Diversité	
Augmenter la représentation de la diversité raciale et ethnique au sein de notre direction nord-américaine de 60 % d'ici 2025 par rapport à 2021 (la direction comprend les personnes de niveau VP, VPA et directeur, soit environ 10 à 15 % de la société ayant des responsabilités de direction)	-11 % ¹
Atteindre un bassin de talents par secteur de 20 % d'embauche de personnes issues de la diversité raciale et ethnique au cours des quatre prochaines années (21 % de personnes issues de la diversité raciale et ethnique pour les bacheliers américains dans les secteurs de l'agriculture et des ressources naturelles)	14 %
Accroître le pourcentage de femmes à des postes de direction pour atteindre au moins 20 % du total d'ici 2025	15 %

Source : Gestion de placements Manuvie, 2022.

¹ -11 % représente une diminution de 12 % à 11 % de la proportion globale de personnes issues de la diversité raciale et ethnique au sein de notre direction nord-américaine par rapport à 2021. Le passage de 12 % à 11 % représente une variation de -11 %.

La voie à suivre : un paysage réglementaire en évolution

Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers – Tel est le nom de la législation européenne, mais c'est également un nom qui décrit avec précision une tendance d'avenir parmi les plus importantes.

En plus de diriger les capitaux privés vers des placements dans des activités économiques durables, une des attentes autour de telles réglementations est qu'elles pourraient renforcer la cohérence et la comparabilité des publications. Des attributs qui pourraient s'avérer très importants pour le secteur des placements ESG, qui s'est développé plus rapidement que la capacité à le définir avec précision. Ceci explique pourquoi les taxonomies de la finance durable se développent souvent en parallèle des exigences de réglementation supplémentaire. Toutefois, il existe désormais tellement de taxonomies mondiales de la finance durable qu'en 2021, la Banque des règlements internationaux a publié un rapport au titre un brin ironique de : « Taxonomie des taxonomies de la finance durable ». En effet, bon gré mal gré, de telles taxonomies et réglementations s'appliquent désormais dans la plupart des régions dans lesquelles nous (ou nos investisseurs) exerçons nos activités. Mais cette tendance ne se limite pas aux réglementations! Les initiatives privées ne cessent de gagner en importance, car les acteurs des marchés financiers cherchent à savoir comment orienter les flux de capitaux vers des solutions répondant aux problèmes les plus urgents de la planète. Les travaux du Protocole des GES pour le retrait du CO₂ et les émissions provenant des activités terrestres, ainsi que les recommandations du SBTi concernant la fixation d'objectifs pour les forêts, les terres et l'agriculture, sont deux exemples pertinents pour nos activités dans le secteur forestier.

Nous surveillons de près ces travaux qui constituent autant d'impératifs commerciaux et juridiques. Bien entendu, si l'on en juge par le passé, ceux-ci continueront d'évoluer. Nous resterons donc vigilants pour nous assurer que nous répondons aux exigences réglementaires et volontaires de nos clients. De plus, nous soutenons les efforts des gouvernements pour la formulation de règles générales claires concernant les activités de financement qui ont des répercussions sur le monde naturel dont nous dépendons tous.

Enfin, face à la profusion d'initiatives, de règles et de réglementations en constante évolution et souvent déconcertantes, nous reviendrons sans cesse à notre étoile polaire, à savoir qu'une bonne gérance est garante de bonnes affaires. Nous sommes des gestionnaires de placements à long terme, avec un horizon de placement à long terme et nous intervenons de longue date sur ce marché. Nous proposons une gamme étendue de produits financiers durables et nous nous efforçons d'être aussi transparents et directs que possible quant aux objectifs, aux modalités et aux résultats potentiels de notre stratégie. Nous émettons des crédits carbone dont nous nous efforçons de préserver la qualité élevée pour que ceux qui les acquièrent paient pour de réels avantages climatiques. Nous nous attacherons à l'amélioration continue, sans compter sur la séquestration du carbone comme solution unique au changement climatique, mais en la valorisant comme une contribution essentielle à la solution.

C'est ce que méritent nos investisseurs et notre planète.



manulifeim.com/institutional/ca/fr/sustainability

Il ne faut pas présumer que les initiatives, normes ou paramètres environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ou de développement durable décrits aux présentes s'appliqueront à chaque nouveau placement de Gestion de placements Manuvie ou à tout placement antérieur. Rien ne garantit que les initiatives ou les mesures décrites seront fructueuses ou produiront les résultats escomptés. Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ne sont que l'une des nombreuses considérations dont Gestion de placements Manuvie tient compte dans ses décisions de placement, et d'autres considérations peuvent, dans certaines circonstances, avoir préséance sur les facteurs ESG. Toute initiative ESG ou de développement durable mentionnée ne sera mise en œuvre dans le cadre d'un placement du portefeuille que si Gestion de placements Manuvie détermine qu'elle est conforme à ses objectifs de placement généraux. Les équipes de gestion de portefeuille peuvent avoir des points de vue différents et prendre des décisions d'investissement différentes selon les clients, et les points de vue peuvent changer au fil du temps. Les investisseurs doivent toujours lire les renseignements actuels sur les services de placement ou les documents d'offre de fonds avant de décider de sélectionner un gestionnaire de placements ou d'investir dans un fonds.

Les études de cas sont données à titre indicatif seulement, ne sont pas représentatives de l'ensemble des placements effectués, vendus ou recommandés pour les comptes clients et ne doivent pas être utilisées comme preuve de l'intégration des facteurs ESG, du rendement ou des caractéristiques de tout produit ou stratégie de placement actuels ou futurs de Gestion de placements Manuvie.

Chaque année, Gestion de placements Manuvie organise de nombreuses activités de mobilisation concernant les facteurs ESG, mais ne le fait pas pour tous les sujets ni avec tous les émetteurs de portefeuilles. En outre, nous menons fréquemment des activités collaboratives de mobilisation dont nous ne fixons pas les modalités, mais auxquelles nous apportons notre soutien afin d'atteindre un résultat souhaité. Dans les cas où nous détenons et exploitons des biens matériels, nous cherchons à intégrer le développement durable dans nos stratégies opérationnelles et dans le déploiement de nos activités. Les études de cas présentées illustrent différents engagements de nos équipes de placement internes, des catégories d'actifs et des régions dans lesquelles nous exerçons des activités. Nous menons des activités d'engagement fondées sur les résultats afin d'améliorer la valeur financière à long terme pour nos clients, mais nous reconnaissons que ces engagements n'ont pas nécessairement de résultats significatifs ou quantifiables. De plus, nous reconnaissons que les résultats observés peuvent être attribuables à des facteurs et à des influences qui ne sont pas reliés à nos activités d'engagement. Les études de cas présentées ne sont qu'un échantillon des questions et des régions géographiques touchées. Notre approche des placements axés sur les facteurs ESG et d'intégration des principes ESG dans les processus de placement diffère en fonction de la stratégie de placement et de l'équipe de placement. Personne ne peut présumer qu'un placement dans les titres mentionnés a été rentable ou le sera nécessairement. Les placements varient en réalité d'un client à l'autre. Rien ne garantit que le compte ou le fonds d'un client donné tient compte des caractéristiques ou comprend l'un des placements mentionnés. Pour obtenir des précisions, veuillez consulter nos politiques en matière de facteurs ESG.

Nous sommes d'avis que l'intégration des risques liés au développement durable au processus décisionnel joue un rôle important sur le plan du rendement à long terme et constitue une technique efficace d'atténuation des risques. Notre approche en matière de développement durable offre un cadre souple qui en facilite la mise en œuvre dans les différentes catégories d'actifs et équipes de placement. Bien que nous soyons d'avis que les placements durables mèneront à de meilleurs résultats de placement à long terme, rien ne garantit que ces placements procureront de meilleurs rendements à long terme. La limitation des possibilités de placement liée à nos critères d'exclusion et d'inclusion et à nos thèmes de placement peut notamment nous amener à renoncer à certains placements qui peuvent par ailleurs nous sembler prometteurs.

Les placements comportent des risques, y compris le risque de perte du capital. Les marchés des capitaux sont volatils et peuvent considérablement fluctuer sous l'effet d'événements liés aux sociétés, aux secteurs et à l'économie, à la politique, à la réglementation et aux marchés. Ces risques sont amplifiés dans le cas des placements sur les marchés émergents. Le risque de change est le risque que la fluctuation des taux de change ait un effet négatif sur la valeur des placements détenus dans un portefeuille.

Les renseignements fournis ne tiennent pas compte de la convenance des placements, des objectifs de placement, de la situation financière, ni des besoins particuliers d'une personne donnée. Nous vous invitons à évaluer la convenance de tout type de placement à la lumière de votre situation personnelle et à consulter un spécialiste, au besoin.

Ce document est réservé à l'usage exclusif des personnes ayant le droit de le recevoir en vertu des lois et des règlements applicables des territoires de compétence. Les opinions exprimées sont celles de l'auteur ou des auteurs et elles peuvent changer sans préavis. Nos équipes de placement peuvent avoir des opinions différentes et, par conséquent, prendre des décisions de placement différentes. Ces opinions ne reflètent pas forcément celles de Gestion de placements Manuvie ni de ses sociétés affiliées. Bien que les renseignements et analyses figurant dans ce document aient été compilés ou formulés à l'aide de sources jugées fiables, Gestion de placements Manuvie ne donne aucune garantie quant à leur précision, à leur exactitude, à leur utilité ou à leur exhaustivité et n'accepte aucune responsabilité pour toute perte découlant de l'utilisation de ces renseignements ou analyses. Ce document peut comprendre des prévisions ou d'autres énoncés de nature prospective portant sur des événements futurs, des objectifs, des stratégies de gestion ou d'autres prévisions et n'est à jour qu'à la date indiquée. Les renseignements fournis dans ce document, y compris les énoncés concernant les tendances des marchés des capitaux, sont fondés sur la conjoncture, qui évolue au fil du temps. Ces renseignements peuvent changer à la suite d'événements ultérieurs touchant les marchés ou pour d'autres motifs. Gestion de placements Manuvie n'est nullement tenue de mettre à jour ces renseignements.

manulifeim.com/institutional/ca/fr/sustainability

Ni Gestion de placements Manuvie, ni ses sociétés affiliées, ni leurs administrateurs, dirigeants et employés n'assument de responsabilité pour quelque perte ou dommage direct ou indirect, ou quelque autre conséquence que pourrait subir quiconque agit sur la foi des renseignements contenus dans ce document. Tous les aperçus et commentaires sont de nature générale et ponctuelle. Quoiqu'utiles, ces aperçus ne remplacent pas les conseils d'un spécialiste en fiscalité, en placement ou en droit. Il est recommandé aux clients de consulter un spécialiste qui évaluera leur situation personnelle. Ni Manuvie, ni Gestion de placements Manuvie, ni leurs sociétés affiliées, ni leurs représentants ne fournissent de conseils dans le domaine de la fiscalité, des placements ou du droit. Le présent document a été produit à titre informatif seulement et ne constitue ni une recommandation, ni un conseil professionnel, ni une offre, ni une invitation à quiconque par Gestion de placements Manuvie ou en son nom, relativement à l'achat ou à la vente d'un titre ou à l'adoption d'une stratégie de placement, non plus qu'il indique une intention d'effectuer une opération dans un fonds ou un compte géré par Gestion de placements Manuvie. Aucune stratégie de placement ni aucune technique de gestion des risques ne peut garantir le rendement ni éliminer les risques. La diversification ou la répartition de l'actif ne sont pas garantes de profits et n'éliminent pas le risque de perte dans quelque marché que ce soit. À moins d'indication contraire, toutes les données proviennent de Gestion de placements Manuvie. Les rendements passés ne garantissent pas les résultats futurs.

Gestion de placements Manuvie

Gestion de placements Manuvie est le secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde de la Société Financière Manuvie. Nous comptons plus de cent ans d'expérience en gestion financière au service des clients institutionnels et des particuliers ainsi que dans le domaine des régimes de retraite à l'échelle mondiale. Notre approche spécialisée de la gestion de fonds comprend les stratégies très différenciées de nos équipes expertes en titres à revenu fixe, actions spécialisées, solutions multiactifs et marchés privés, ainsi que l'accès à des gestionnaires d'actifs spécialisés et non affiliés du monde entier grâce à notre modèle multigestionnaire.

Le présent document n'a été soumis à aucun examen de la part d'un organisme de réglementation en matière de valeurs mobilières ou autre, et n'a été déposé auprès d'aucun tel organisme. Il peut être distribué, s'il y a lieu, par les entités de Manuvie énumérées ci-après, dans leurs territoires respectifs. Des renseignements supplémentaires sur Gestion de placements Manuvie sont accessibles sur le site www.manulifeim.com/institutional/ca/fr.

Australie : Manulife Investment Management Timberland and Agriculture (Australasia) Pty Ltd., Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited. **Canada** : Gestion de placements Manuvie limitée, Distribution Gestion de placements Manuvie inc., Manulife Investment Management (North America) Limited et Marchés privés Gestion de placements Manuvie (Canada) Corp. **Chine** : Manulife Overseas Investment Fund Management (Shanghai) Limited Company. **Corée du Sud** : Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited. **Espace économique européen** : Manulife Investment Management (Ireland) Ltd., qui est habilitée et régie par l'organisme Central Bank of Ireland. **États-Unis** : John Hancock Investment Management LLC, Manulife Investment Management (US) LLC, Manulife Investment Management Private Markets (US) LLC et Manulife Investment Management Timberland and Agriculture Inc. **Hong Kong** : Manulife Investment Management (Hong Kong) Limited. **Indonésie** : PT Manulife Aset Manajemen Indonesia. **Japon** : Manulife Investment Management (Japan) Limited. **Malaisie** : Manulife Investment Management (M) Berhad 200801033087 (834424-U). **Philippines** : Manulife Investment Management and Trust Corporation. **Royaume-Uni** : Manulife Investment Management (Europe) Ltd., qui est habilitée et réglementée par la Financial Conduct Authority. **Singapour** : Manulife Investment Management (Singapore) Pte. Ltd. (société inscrite sous le numéro 200709952G). **Suisse** : Manulife IM (Switzerland) LLC. **Taïwan** : Manulife Investment Management (Taiwan) Co. Ltd. **Vietnam** : Manulife Investment Fund Management (Vietnam) Company Limited.

Le 15 novembre 2021, Hancock Natural Resource Group, Inc. est devenu Gestion de placements Manuvie Agriculture et terrains forestiers Inc. Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.